



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **18 mars 2019**

Délibération n° 2019-3415

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Irigny

objet : Site d'Yvours - Aménagement des infrastructures de desserte - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain

Rapporteur : Monsieur le Conseiller délégué Veron

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 26 février 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 20 mars 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme El Faloussi, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mmes Le Franc, Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Kabalo (pouvoir à Mme Belaziz), Casola (pouvoir à M. Boudot), Mme Fautra (pouvoir à M. Rabehi), MM. Genin (pouvoir à M. Bravo), Lebuhotel (pouvoir à M. Sannino), Passi, Vergiat (pouvoir à Mme Cardona).

Absents non excusés : M. Aggoun.

Conseil du 18 mars 2019**Délibération n° 2019-3415**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commune (s) : Irigny

objet : **Site d'Yvours - Aménagement des infrastructures de desserte - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 21 février 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte du projet

L'opération Irigny - Pierre Bénite Yvours fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020 votée par le Conseil de la Métropole de Lyon le 6 juillet 2015. Ce projet a été séparé en 2 phases dont la 1^{ère} est en cours de réalisation.

Suite aux études de SNCF Réseau en vue de la création d'une halte ferroviaire à Irigny sur la ligne Lyon-Perrache-Givors, il a été démontré que ce projet de halte ferroviaire était l'une des réponses au développement des liaisons périurbaines en direction du sud de l'agglomération. Une convention financière a ensuite été signée entre la Métropole, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et SNCF Réseau afin de réaliser cette halte ferroviaire sous maîtrise d'ouvrage SNCF Réseau. Les travaux de la halte ferroviaire sont en cours.

Conformément aux compétences respectives de la Métropole et de SNCF Réseau, les études techniques et les travaux sont réalisés sous 2 périmètres opérationnels distincts :

- un périmètre sous maîtrise d'ouvrage de SNCF Réseau pour la halte ferroviaire,
- un périmètre sous maîtrise d'ouvrage de la Métropole pour l'aménagement des infrastructures de desserte du site.

II - Description et enjeux du projet

Les enjeux de cet aménagement sont de créer les conditions essentielles à la mise en service de la halte ferroviaire avec la réalisation des équipements suivants :

- phase 1 - des infrastructures multimodales : le projet consiste en la création d'un pôle d'échanges entre divers moyens de transports : trains, voitures, covoiturage, deux roues, piétons, bus urbains et bus express. Dans un premier temps, cet aménagement sera accessible uniquement par le sud et l'allée de la fibre française à Irigny. Les travaux sont en cours,
- phase 2 - une voie principale au nord du site qui aura pour vocation de desservir le pôle multimodal et sera connectée à la nouvelle bretelle reliant l'A7.

En parallèle de ces travaux d'aménagement, SNCF Réseau réalise la halte ferroviaire qui sera composée de 2 quais, d'une passerelle piétonne, d'une rampe d'accessibilité pour personnes à mobilité réduite (PMR), de 2 ascenseurs et d'équipements voyageurs. La conception, la réalisation ainsi que le financement de l'éclairage public sont pris en charge par le Syndicat intercommunal de gestion des énergies de la région lyonnaise (SIGERLY).

III - Calendrier opérationnel

Les travaux de la phase 1 et de la halte ferroviaire sont en cours. L'ouverture est prévue en septembre 2019.

Les travaux de la phase 2 sont prévus au printemps 2019 pour une ouverture début 2020.

IV - Autorisation de programme à individualiser

Sur les 2 périmètres de maîtrise d'ouvrage, du projet de création de halte ferroviaire et du projet d'infrastructures de desserte et de stationnement, le coût global de l'opération est estimé à 8 697 606 € TTC et réparti comme suit :

- 6 639 106 € TTC à la charge de la Métropole qui réalise les infrastructures de desserte et de stationnement pour un coût estimé à 4 440 508 € TTC et participe financièrement à la création de la halte ferroviaire à hauteur de 2 198 598 € TTC par le biais d'une subvention d'équipement versée à SNCF Réseau,

- 2 058 500 € TTC à la charge de la Région Auvergne-Rhône-Alpes concernant sa participation à la halte ferroviaire, directement versés à SNCF Réseau.

Le coût de participation de la Métropole s'élevait à ce jour à 6 489 106 € TTC.

Les travaux de la phase 1 ont amené à la découverte d'une poche de pollution qu'il a fallu traiter. Ceci a provoqué un surcoût de 110 000 € TTC. De nouvelles études seront menées sur le périmètre de la phase 2 afin de limiter au maximum les risques de découverte d'une nouvelle pollution. De plus, afin de se mettre en cohérence avec les travaux réalisés par la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) au niveau du chemin du barrage, une adaptation du projet a été nécessaire pour un surcoût estimé à 40 000 € TTC.

Le surcoût d'opération est estimé à 150 000 € pour les éléments cités ci-dessus.

Le coût final de l'opération pour la Métropole est porté à 6 639 106 € TTC.

Il est donc proposé d'individualiser une autorisation de programme complémentaire d'un montant de 150 000 € en dépenses pour l'aménagement des infrastructures de desserte jusqu'au chemin du barrage et pour prendre en compte le surcoût lié à la pollution découverte en phase chantier ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve l'adaptation du projet d'aménagement des infrastructures de desserte du site d'Yvours suite aux travaux DREAL au niveau du chemin du barrage et la prise en charge du coût de la pollution découverte lors des travaux de la phase 1, pour un coût total prévisionnel de 150 000 € TTC.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains, individualisée le 13 janvier 2014 sur l'opération n° 0P06O0332, pour un montant de 150 000 € en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant : 100 000 € en 2019 et 50 000 € en 2020.

3° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2019 et suivants - chapitre 23.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 6 639 106 € en dépenses.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 20 mars 2019.